

**Ordre permanent ou E-Banking –
Engagez-vous pour une utilisation qui ménage les ressources de la nature.**

Bonjour,

Pour le virement de vos loyers, vous recevez des bulletins de versement.

Mettez à profit **les nombreux avantages d'un ordre permanent** de la banque, de PostFinance ou du **E-Banking**. Les numéros de référence des bulletins de versement pour vos virements sont toujours identiques. Ainsi, vous n'avez besoin de nouveaux bulletins de versement qu'en cas de changement de votre loyer.

Stoppez le flux de papier aujourd'hui encore. Nous nous réjouissons avec vous de votre engagement en faveur de la nature.

Veillez nous retourner le talon ci-dessous **dûment signé** par

- poste à: BERIMAG AG, case postale, CH-3001 Berne
- ou par • fax à: 031 / 666 11 77
- ou par • mail à info@berimag.ch (veuillez scanner le talon signé)

Grand merci et bonnes salutations
BERIMAG SA

✂-----

- Je n'ai (nous n'avons) besoin de nouveaux bulletins de versement qu'en cas de changement de loyer.**

Je paie (nous payons) les loyers au moyen de:

- Ordre permanent BANQUE Ordre permanent POSTE E-Banking

Nom, prénom, adresse, NPA et lieu

"Référence" selon facture du loyer (voir en haut à droite)

Lieu et date

Signature